

[Text]

of Parliament had a lot of the input and they had a very selfish axe to grind. Is it your opinion that the—I do not know what you would call the Commissioners—unbiased Commissioners, maybe, in your view, would have a better input and be able to designate a riding better than a member of Parliament who represented the area for some years or for even a term?

Mr. Nelson Castonguay (Representation Commissioner): I would say, Mr. Chairman, that all Commissioners need help and we all seek help. The thing is that we have not been getting help and I know the reason for it. During the 1965 redistribution, there was an election and we were holding public sittings at that time, and it was not too opportune for a member to come before a Commission and suggest that this municipality should be moved out of there and changed over here. Some did but they were haunted by that particular thing in their campaigns. Persons who had a little more political experience just kept away from these Commissions during the election period, so there was no political input.

• 1600

People use the words "political input" in a derogatory way for the Commission. We seek it but we do not get it because we do not get it at public sittings. There are members who appear; last time there were a lot of members who appeared. Mr. Lambert is suggesting that we give reasons for our recommendations in the report to the House. I would suggest that that is a little late. I am not advocating that they should be required to give reasons, but if this Committee is going to decide that the Commission should be required to give reasons, they should give them when they advertise their proposals in the newspapers and invite representations so that the public, political workers, M.P.s, everybody, are aware of the reasons given by the commission.

Then they can make representations. And there is another field there. When this bill was designed redistribution was long overdue—1963. Everything had to be done yesterday. So we started off, as you recall, Mr. Lambert, with people only having about two weeks to give a notice of representation. That was increased to 21 days. Then the commissions could not hold their sittings for 30 days.

In some places I would defy anybody to prepare representations within a period of 30 days after they see it in a newspaper, that is to prepare a meaningful representation that will be of assistance to a commission. So I would suggest a period of 21 days is sufficient to give notice, because all you do is give notice that you want to be heard, but require the commissions not to hold sittings for at least 40 or 45 days after to allow representations. I am suggesting in large provinces this is essential, particularly in Ontario and Quebec where we get an awful lot of representations. And it takes time to prepare representations. I would think that if the public, the political organizations, the Members of Parliament have time to prepare representations then there is the place to put political input or any input at public sittings. Then after that require the commission to do as they do in New

[Interpretation]

coup fait parler les députés du Parlement et qui les intéresse d'une façon particulière. N'êtes-vous pas d'avis que les—je ne sais pas comment vous appelez les commissaires—les commissaires dépourvus de préjugés peut-être pourraient apporter davantage et mieux désigner une circonscription qu'un député qui représente le secteur depuis plusieurs années ou même pendant un mandat?

M. Nelson Castonguay (Commissaire à la représentation): Je dirais, monsieur le président, que tous les commissaires ont besoin d'aide et nous cherchons cette aide. Il semble toutefois que nous n'avons pu l'obtenir et je sais pourquoi. Au cours de la redistribution de 1965, il y a eu une élection, nous avions à ce moment-là des audiences publiques et il n'était pas très opportun pour un député de se présenter devant la Commission pour suggérer qu'une municipalité soit enlevée d'une circonscription et replacée dans une autre. Certains l'ont fait, mais ils étaient inquiets des répercussions pendant leur campagne électorale. Des gens qui avaient un peu plus d'expérience politique sont restés loin de la Commission pendant cette période électorale, par conséquent il n'y a pas eu beaucoup d'apport politique.

Les gens disent «apport politique» comme s'il était au détriment de la Commission. Nous essayons d'obtenir cet apport, mais en vain, car il ne nous est pas possible de l'obtenir pendant les audiences publiques. Certains députés comparaissent, la dernière fois il y en a eu même plusieurs. M. Lambert propose que nous donnions les raisons de nos recommandations dans le rapport à la Chambre. Je dis que c'est un peu tard. Je ne prétends pas que ces raisons doivent être exigées, mais si le Comité décide que la Commission doit donner ses raisons, elle aurait dû les donner au moment où les annonces étaient publiées dans les journaux pour que les travailleurs politiques, le public, le député et la population en général connaissent les raisons qui font agir la Commission. Ces personnes pourront alors présenter des instances. Et c'est là un autre domaine. Lorsque le bill a été conçu, cette redistribution était attendue depuis longtemps, depuis 1963. Il fallait que tout soit fait depuis hier. Nous avons donc commencé, si vous vous souvenez bien, monsieur Lambert, et nos gens n'avaient que deux semaines pour donner avis de représentations. On a par la suite augmenté le délai à 21 jours. Les commissions ne pouvaient tenir des audiences avant 30 jours.

Dans certains endroits, je mets au défi quiconque de préparer ces instances dans la période de 30 jours qui suit l'avis dans les journaux. Évidemment, il s'agit de préparer des instances intelligentes qui aideront la Commission. Je suis d'avis qu'une période de 21 jours est suffisante pour donner avis, parce que tout ce que vous avez à faire c'est de remettre cet avis que vous voulez être entendu, mais il faut permettre à la Commission de ne pas tenir des audiences avant 40 ou 41 jours pour entendre ces instances. Dans les provinces les plus importantes, c'est essentiel, et je pense au Québec et à l'Ontario où vous recevez beaucoup d'instances. Il faut du temps pour les rédiger. Si le public, les organisations politiques, les députés ont le temps de les rédiger, il y a donc moyen d'avoir un apport politique ou tout autre apport lors de ces audiences publiques. Il faudrait peut-être exiger que la